

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## INFORMATION ACCUEIL DU PUBLIC Service de Sécurité Intérieure Unité Sécurité Publique

### ARMES, AGENTS DE SÉCURITÉ, VIDÉO-PROTECTION

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, afin d'améliorer la qualité du service, les horaires d'accueil du public de l'Unité Sécurité Publique (Service de Sécurité Intérieure), seront modifiés.

Le public est accueilli sur rendez-vous, exclusivement aux jours et horaires suivants :

- Lundi : 8h30 - 12h00
- Mardi et mercredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 16h00
- Jeudi : 8h30 - 12h00

Contact :  
[pref-ssi-usp@gers.gouv.fr](mailto:pref-ssi-usp@gers.gouv.fr)  
Tel. : 05.62.61.43.19

Rappel :

*Les déclarations d'acquisition ou de vente d'armes des 5<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> cat. (Cerfa n°20-3265), ainsi que les demandes d'autorisations et de renouvellement d'armes de 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> cat. (Cerfa 20-3257) doivent être déposées en gendarmerie ou au commissariat d'Auch (selon le domicile de l'utilisateur).*